

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2008

Date de la convocation

le 24 octobre 2008

Date de l'affichage

le 24 octobre 2008

Présents :

L'an deux mil huit, le trente octobre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

Mrs PAILLART, BLANCHARD, Mmes FRANCOIS, BONGARTZ, DRELY, Mme CHERON, MM. LALUC, MARY, BLOND, FAUCHEUX, NACHUN, Mmes LACOMBLE, OUIN, PEREIRA.

Excusée :

Mme MOREL

Absent ayant donné procuration :

Mme MOREL à Mr BLANCHARD

Secrétaire de séance :

Mme CHERON

A l'ordre du jour

- Adoption du compte rendu du 25 septembre 2008
- Décision modificative n°3
- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis :
 - . Rapports annuels 2007 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif – SPANC ; sur l'élimination des déchets ; sur les transports urbains (documents à consulter en mairie)
 - . Procédure de lancement du marché public pour l'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers
 - . Plan Local de l'Habitat (P.L.H) Orientations communales en matière de politique du logement
- SE 60 – réseau EDF SCI Trident
- DDE - Plan de prévention des risques d'inondation de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain (document à consulter en mairie)
- Régime indemnitaire du personnel communal
- Heures supplémentaires - contrat de droit public et VAE (Validation des Acquis d'Expérience)
- Jardins communaux
- Repas des aînés
- Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Monsieur PAILLART demande le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Droit de préemption : 10 rue Roger Froissart
2. Etang d'Herchies

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – Adoption du compte rendu du 25 septembre 2008

Aucune remarque

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 25 septembre 2008 et signe le registre.**

2 – Droit de préemption

- Habitation : 10 rue Roger Froissart

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur cette vente.**

3 – Etang Herchies

Monsieur PAILLART rappelle que, depuis le 30 septembre dernier, la commune est propriétaire de l'étang qui se situe au bout de la rue de l'Escalois (étang qui appartenait auparavant aux carrières GSM).

Pour faire le tour de cet étang, il faut franchir un pont qui appartient à un propriétaire privé. Ce dernier accepte que nous l'utilisions sous réserve de l'attribution de 3 000 m² de bois communal aux Cornioles. Or, après consultation auprès des organismes compétents (la DDAF – service Police de l'Eau, le Conseil Général – service du Cater et l'ONEMA – Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques) qui se sont rendus sur les lieux, il s'avère que ce pont ne répond plus aux normes actuelles (buses trop petites pour l'évacuation de l'eau de la source).

Suite à un large débat, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité**, de construire un pont neuf en amont de celui existant et de ne pas donner suite à la proposition du propriétaire privé. Les organismes compétents préconisent de mettre en place des buses rectangulaires ou de construire un pont qui passera au-dessus de la source. Les membres du Conseil Municipal souhaitent que le Syndicat de Gestion du Thérain soit consulté afin qu'il prenne en charge le nettoyage des berges du cours d'eau qui mesure actuellement 6m de large au lieu de 2 pour qu'il y ait plus de courant. Il sera demandé au maître d'oeuvre du Syndicat de chiffrer le coût des travaux qui devront être réalisés, dont certains pourraient être confiés aux employés communaux.

4 – Décision modificative n° 3 au Budget Primitif 2008

Enumération par Monsieur BLANCHARD :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Charges subv gestion courante (réserve)</u>			
Compte 658	- 4 525 €		
<u>Vir à la section de fonct</u>			
Compte 023	+ 25 €		
<u>Annonces et insertions</u>			
(Publication dans les journaux des travaux au 17 rue G. Hernoux + gaz de ville)			
Compte 6231	+ 3 000 €		

Honoraires (Frais de géomètre – 17 rue G. Hernoux) Compte 6226	+ 1 500 €		
TOTAL	0 €		0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immos corporelles Matériel de bureau et info - ordinateur mairie – complément mémoire Compte 2183 opération 143	+ 25 €	Virement à la section de fonctionnement Compte 021	+ 25
TOTAL	25 €		25 €

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2008.

5 – Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

- Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif – SPANC :
Le présent rapport concerne la compétence assainissement non collectif qui est assurée en régie directe sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

La tarification du service est la suivante :

Pour les nouveaux dispositifs :

- . contrôle de conception et d'implantation 75€ HT TVA 5.5%
- . contrôle de réalisation 75€ HT

Pour les dispositifs existants :

- . premier contrôle de bon fonctionnement 75€ HT
- . contrôle de bon fonctionnement ultérieur 55€ HT
- . intervention sur site à la demande 20€ HT

Deux contrôles ont été réalisés sur la commune d'Herchies en 2007.

- Rapports annuels 2007 sur l'élimination des déchets (document à consulter en mairie)
- Rapport annuel 2007 sur les transports urbains
La compétence transport est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis avec délégation de service public à la Société CAB ARO (filiale de Véolia).
Les autobus et minibus du réseau de transport ont parcouru plus d'un million de kilomètres et transporté plus de 3.5 millions de voyageurs.
La tarification appliquée sur le réseau des transports urbains est restée inchangée pour l'exercice 2007, avec notamment le ticket unité à 0.90€ et ticket carnet à 0.59€

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les trois rapports annuels 2007.

- Procédure de lancement du marché public pour l'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers.

La Communauté d'Agglomération propose aux différentes communes qui lui sont rattachées d'acheter des conteneurs (dont les capacités varient : 750, 340, 240 ou 120 litres) afin de passer une commande groupée. Ces conteneurs sont destinés aux déchets recueillis dans les infrastructures, telles que la Mairie, les écoles.

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la procédure.**

- Plan Local de l'Habitat (P,L,H) orientations communales en matière de politique du logement.

Monsieur PAILLART précise que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis recense, pour la période 2009-2014, les différents types de logements que la commune souhaite mettre en place (locatif, accession à la propriété). Il précise également que la commune ne possède pas actuellement de terrain, il n'existe que des terrains privés ; pour ce faire, il faudra réviser le POS (Plan d'Occupation des Sols).

En fonction des permis de construire déposés ces derniers temps à la mairie, sont prévus pour 2008-2009, 13 logements locatifs et pour 2010-2014, 12 logements en accession (en prévision, les permis de construire ne sont pas déposés).

Après un large débat, **le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité** de soumettre ces chiffres à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (développement du parc de logement de 1% par an). Il sera précisé dans la délibération que la commune ne possède pas de terrain communal constructible.

6 – SE 60 – réseau EDF - SCI Trident 2 le Plouy Louvet à Herchies

Monsieur PAILLART informe que la SCI TRIDENT de Saint Germain la Poterie a déposé un permis de construire pour des logements au 2 Plouy Louvet.

EDF a mené une étude, il en ressort que le réseau n'est pas suffisant.

Le SE60 (Syndicat d'Electricité de l'Oise) n'a pas encore chiffré les travaux mais il a été convenu que la commune ne prendrait pas en charge le coût des travaux, une demande de subvention sera demandée auprès du SE60 et la différence sera à la charge de la SCI TRIDENT.

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.**

7– DDE – Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain (document à consulter en Mairie)

Monsieur le Maire informe que l'élaboration du P P R I concerne 16 communes ayant toutes connues au moins un arrêté de catastrophe naturelle correspondant à des inondations par débordement. La progression de l'urbanisation dans les vallées inondables et l'accroissement de la vulnérabilité pour les hommes, les biens et les activités ont conduit l'Etat à engager une politique active de prévention des risques liés aux inondations. Lors d'un dépôt de permis de construire ou d'une vente d'un bien, la commune est tenue de prévenir les futurs acquéreurs des risques. Une enquête publique sera ouverte du 17 novembre au 17 décembre 2008. Les communes habilitées à recevoir le public pour recueillir les observations des particuliers sont : Saint Omer en Chaussée, Songeons, Milly sur Thérain.

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet.**

8 – Régime indemnitaire du personnel communal

Monsieur le Maire propose de reconduire la prime allouée au personnel communal au titre de l'année 2008 (Indemnité d'Administration et de Technicité), soit 120 € auxquels s'ajouteront 30 € supplémentaires pour les membres du personnel dont l'absentéisme a été inférieur à 21 jours ouvrés sur l'année (hormis les congés maternités, accidents du travail et hospitalisation). Le versement s'effectuera en décembre 2008.

⇒ **Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer cette prime pour l'année 2008, selon les critères définis ci-dessus.**

9 – Heures supplémentaires – contrat de droit public et VAE (Validation des Acquis d'Expérience)

Monsieur le Maire informe que l'agent recruté en contrat de droit public effectue des heures supplémentaires pour service rendu. Certaines heures sont récupérées, d'autres devront être payées.

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de payer des heures supplémentaires.**

VAE (Validation des Acquis d'Expérience)

Un agent communal a sollicité la mairie pour valider son expérience en optant le CAP petite enfance. Le coût de la validation est de 600€ pour 20h de formation.

Après un large débat, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité**, de participer sur cette dépense à hauteur de 50%. Une aide pour la part restante sera demandée au Conseil Régional de Picardie. Toutefois, si celui-ci ne donne pas une suite favorable à cette requête, la commune ne prendra pas en charge la totalité des frais. L'agent se verra alors refuser la validation de ses acquis d'expérience.

10– Jardins communaux

Lors de la commission voirie, biens communaux réunie le samedi 18 octobre dernier, les membres ont décidé de revoir la superficie des parcelles.

Certaines parcelles ont une superficie plus importante que les autres et bénéficient du même prix (22,86 €). Un métrage sera effectué et le prix au m2 sera établi en fonction du prix actuel de location des parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refaire une convention avec chaque locataire et de fixer un prix au m2 à partir du 1er janvier 2009.

11 – Repas des aînés

Madame FRANCOIS suggère d'inviter gracieusement les conseillers municipaux au repas des aînés (sachant que leurs conjoints devront payer leur part), du fait qu'ils ne perçoivent pas d'indemnités contrairement aux adjoints (qui payent naturellement leur repas).

Après un large débat, les membres passent au vote :

contre : 5 voix

abstention : 6 voix

pour : 4 voix

⇒ **Le Conseil Municipal, à la majorité, refuse la proposition de Madame FRANCOIS.**

Les Conseillers Municipaux remercient Madame FRANCOIS pour cette proposition mais ne peuvent pas délibérer favorablement.

11 – Questions diverses

- Madame FRANCOIS précise qu'elle s'est rendue en compagnie de Monsieur BLOND à une réunion du Bassin de Natation de Savignies. La piscine de Savignies va être rénovée, les tôles ondulées vont être enlevées et remplacées par une vitre, ce qui permettra de mieux isoler l'édifice. La chaudière a été changée, ce qui a généré des économies de fuel- le filtre a été changé en juillet par le président et le trésorier d'où une économie de 50 % sur le coût de l'installation par rapport au devis présenté par les entreprises. Une pompe a été achetée pour vider le bassin, ce qui permet de ne plus faire appel aux pompiers.
- Mme FRANCOIS précise, d'autre part, que des problèmes de retard et d'oubli de la part de la sté de transport ont privé les enfants du groupe scolaire d'Herchies d'une séance et demi de piscine en septembre. Les séances d'aquagym, quant à elles, sont complètes pour la saison 2008-2009.
- Madame FRANCOIS précise que le Téléthon aura lieu le 6 décembre en partenariat avec les communes voisines.
A Herchies, des baptêmes de motos (Picardie Custom Ridders) seront proposés. Les motards viendront gratuitement, la municipalité leur offrira comme l'an passé les sandwiches du midi.
Avec l'aide des délégués de parents d'élèves des peluches, des crêpes, du vin chaud et des lampions seront en vente dans l'annexe de la Mairie.
- Monsieur BLOND souhaite savoir si l'annexe de la mairie est aux normes de sécurité?
Il reste une prise de terre à brancher sur les néons. Les travaux seront prochainement réalisés par l'Entreprise THEBAULT.
- Une gazinière a été achetée pour l'annexe de la Mairie, l'ancienne était devenue dangereuse. Une cafetière et un micro onde seront achetés prochainement.
- Monsieur PAILLART donne lecture du courrier des Anciens Combattants qui remercient la Municipalité d'avoir procédé à la réfection du Monuments aux Morts ainsi que les employés communaux qui ont réalisé un beau travail.

La séance est levée à 20 heures 45.